



Paris, le 21 avril 2020

**CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES**

TELEDOC 792
BATIMENT NECKER
120, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Sylvie METZ-LARUE
TELEPHONE : 01 53 18 52 48
TELECOPIE : 01 53 18 57 15
MEL. : sylvie.metz-larue@finances.gouv.fr

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CGE

I. Points généraux pour l'ensemble du CGE

A. Situation d'ensemble

La reprise de l'activité du CGE in situ à Bercy dépendra tout d'abord de conditions générales :

- Offre de transport en région parisienne : capacité, conditions sanitaires, ... ;
- Disponibilité de la restauration sur le site de Bercy / Necker ;
- Conditions d'utilisation des bâtiments : nettoyage et désinfection, disponibilité de gel hydro-alcoolique, de lingettes désinfectantes (notamment pour les ascenseurs, les photocopieurs, les toilettes) ;
- Reprise des écoles et garderies.

Ces éléments seront déterminants pour dimensionner le retour physique des agents dans les bureaux de Bercy.

B. Situation spécifique du CGE

En phase de PCA, les fonctions essentielles du CGE sont assurées à distance soit via Totem (idéalement) soit via Mélissa. Le parc de portables disponible et les difficultés de fonctionnement de certains accès (Mélissa notamment, outils de visio-conférence inexistantes) limitent cependant l'efficacité de cette organisation. Seul Totem permet de fonctionner quasiment comme au bureau.

Cependant, certaines de ses missions ont dû être fortement ralenties voire suspendues pendant le confinement compte tenu des difficultés de mobiliser nos interlocuteurs, et bien évidemment de se réunir physiquement. La reprise d'activité doit permettre de les relancer progressivement en fonction de leur priorité et des moyens mobilisables.

C. Organisation générale du CGE à la reprise

Le déconfinement sera a priori très progressif et restera partiel pendant une durée difficile à déterminer, mais qui pourrait aller de quelques semaines à plusieurs mois. Pendant cette phase transitoire, on imagine que le télétravail restera largement pratiqué, en alternance avec une présence au bureau qui pourrait concerner 1 à 2 jours par semaine pour chaque agent. Cette présence partielle pourrait être organisée en alternance pour limiter le croisement d'agents. Elle pourra varier selon la nature des missions exercées et l'organisation des équipes.

Ce fonctionnement suppose néanmoins la disponibilité **d'outils de travail à distance** pour que les conditions de travail soient les plus efficaces possible :

- Extension du parc d'ordinateurs portables pour permettre à tous de travailler à distance ;
- Généralisation de l'installation de Totem sur les postes portables pour proposer un environnement de travail optimum ;
- Déploiement large de solutions de visio-conférence très fonctionnelles, accessibles depuis Bercy, pour permettre de travailler de manière fluide entre agents présents et agents en télétravail et contacts extérieurs (notamment entreprises).

A cet égard, **des équipements complémentaires doivent être prévus aussi rapidement que possible**, y compris pour offrir une même qualité de cadre de travail à tous les agents, quel que soit leur statut ou leurs fonctions.

Concernant les réunions, internes ou accueillant des invités extérieurs, il paraît souhaitable pour des raisons sanitaires qu'elles se tiennent aussi systématiquement que possible par visio plutôt qu'en présentiel, avec des accès individuels sur ordinateurs et pas seulement par les moyens de visio existant dans certaines salles de réunion.

II. Fonctions à reprendre à la sortie du confinement (mi-mai 2020)

A. Pour l'ensemble du CGE

Les mises à disposition auprès des différentes structures de gestion de la crise pourraient se poursuivre jusqu'à l'été.

La mobilisation sur la préparation du « rebond » sera très vraisemblablement encore très forte en mai et juin.

B. pour le SG

Les lères missions à reprendre concernent :

- la mise à niveau des outils informatiques et télécoms mis à disposition de l'ensemble des agents ;
- la logistique du courrier ;
- la finalisation des CREP dans Estève ;
- l'accueil des nouveaux agents ;
- le maquettage et la publication du rapport d'activité 2019.

C. Pour le SCGE

La tenue de concours de recrutement d'ingénieurs des mines qui se déroulent à partir du 27 mai (écrits) et en juin (oraux) nécessite de façon urgente de disposer d'équipements spécifiques, idéalement :

- du **gel hydro-alcoolique** dans toutes les salles d'examen (5 pour permettre la distanciation des candidats entre eux) ;
- des **masques** pour les surveillants pour les deux épreuves écrites (5 x 2 masques) et pour tous les membres de jurys d'admissibilité et d'admission (4 jurys x (6 jurés d'admission + 3 jurés d'admissibilité) x 4 demi-journées = 72 masques). Soit **82 masques** pour les surveillants, et $18 \times 2 + (18 + 10 + 18 + 20) \times 1 + (3 + 3 + 3 + 8 + 8) \times 1$ soit **92 masques** pour les candidats. Donc un total de **174 masques**.
- des **kits de nettoyage de surfaces** dans toutes les salles d'examen (5 au total).

D. pour la MTE

La préparation des exercices budgétaires habituels (2020 et 2021) auquel viendra s'ajouter la nécessité de financer au moins en partie la perte de recettes des écoles, tout notamment celles provenant des activités de recherche partenariale avec les écoles. Pour mémoire les ressources propres des écoles sont de l'ordre de 100 M€/an.

Le basculement du T2 vers le T3 au PLF 2021

La préparation des contrats de plan Etat-région (CPER) avec des volets constructions importants pour permettre d'accroître les formations d'ingénieurs, notamment dans le numérique.

E. pour les membres et chargés de mission du Conseil

Les missions d'expertise et de conseils, les audits et inspections devraient pouvoir reprendre, même si les entretiens en face à face resteront encore limités à cette échéance compte tenu des contraintes de transport et de la disponibilité des interlocuteurs sollicités.

III. Fonctions à reprendre à la rentrée 2020

A. Pour l'ensemble du CGE

La préparation d'un programme d'Investissements d'avenir, vraisemblablement sur des volets numérique et transitions énergétiques et écologiques.

B. pour le SG

Les missions à reprendre à cet horizon concernent :

- le lancement de la révision du DUERP, associant l'ensemble des agents ;
- l'organisation d'événements internes et externes (colloques, tables rondes) ;
- la participation à des jurys et commissions de candidatures en particulier pour les ingénieurs et techniciens de l'industrie et des mines ;
- l'actualisation de la charte graphique du CGE conformément à la nouvelle charte de l'Etat ;
- la relance des chantiers de refonte d'outils informatiques et des sites internet et intranet.

C. Pour le SCGE

D. pour la MTE

L'exercice de la tutelle sur les plans stratégiques des écoles.

La coopération franco-allemande et les projets sur l'Industrie du Futur.

Les CPER si les travaux n'ont pas repris en mai.

E. pour les membres et chargés de mission du Conseil

Les réunions de section pourraient reprendre à cette échéance, dans des conditions adaptées (nb max de personnes en salle de réunion).

La conduite des missions d'expertise et de conseils, les audits et inspections devraient reprendre normalement, sous réserve des conditions de transport et de la disponibilité des interlocuteurs sollicités.

IV. Fonctions à reprendre à la fin de l'année 2020

A. Pour l'ensemble du CGE

B. pour le SG

Les missions à reprendre à cet horizon concernent :

- la logistique dont les travaux de finalisation de l'aménagement de la salle de convivialité et de la salle de réunion.

C. Pour le SCGE

D. pour la MTE

E. pour les membres et chargés de mission du Conseil

Les réunions d'assemblée plénière pourraient reprendre à cette échéance, dans des conditions adaptées (nb max de personnes en salle de réunion).